



D.2019.04.10.7.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 10 Avril 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.8 – Doublement de la capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Autorisation de signer le marché n° 52M 2018 13741 M : Lot n° 8 – Revêtement granit avec l'entreprise TECHNI CERAM**

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X	X M.Guyot (a/c du point 6.1)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire		X (M. Aujoulat)	
CHOLLET François		X (M. Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. Grass)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X (a/c du point 2.3)		X (jusqu'au point 2.2)
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2016.10.19.6.8 du 19 octobre 2016, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la station Jean Jaurès de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine afin de pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long et de séparer les flux de correspondance entre les lignes A et B et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 15 949 200 € HT.

Par délibération D.2016.12.21.1.1 du 21 décembre 2016, le Comité Syndical a approuvé la modification de programme et l'enveloppe financière associée intégrant la réalisation de la liaison « Ramblas – pôle d'échange Jean Jaurès » dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération D.2017.05.24.8.2 du 24 mai 2017, le Comité Syndical a approuvé les études d'Avant-Projet concernant les aménagements nécessaires à la réalisation d'une liaison piétonne entre la station Jean Jaurès et le projet de Toulouse Métropole de réaménagement des allées Jean Jaurès et arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 1 935 640 € HT.

Les travaux à réaliser concernent les modifications à apporter à la station Jean Jaurès de façon à répondre aux trois objectifs suivants :

- objectif 1 : pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long,
- objectif 2 : améliorer la gestion des flux de transit entre les lignes A et B,
- objectif 3 : à créer un nouvel accès entre le niveau -1 (Commerces) de la station et la surface en liaison avec le projet « Ramblas » de Toulouse Métropole.

Lors du lancement de la consultation relative aux travaux des deux premiers objectifs, les prestations d'habillage des émergences de l'accès situé du côté du boulevard Carnot, reconstruit à cette occasion, ont été définies afin d'être réalisées conformément à la charte « métro ».

La modification de programme, objet de l'objectif 3, a fait l'objet d'un marché particulier qui comprenait, comme exigées au Permis de Construire, des prestations d'habillage des émergences définies en cohérence avec le projet de réaménagement des allées Jean Jaurès.

Enfin, l'habillage existant des émergences de l'accès situé côté boulevard de Strasbourg, non impacté ces objectifs, répond aux prescriptions de la charte « métro ».

Ainsi, afin d'assurer une parfaite cohérence dans la qualité et les caractéristiques des matériaux nécessaires à l'habillage des 3 accès du métro, il a été jugé pertinent de regrouper l'ensemble de ces prestations dans un seul marché et de retirer, par voie d'avenant, les prestations initialement prévues dans les deux marchés en cours.

Le présent marché concerne donc le lot n° 8 « Revêtement granit » qui regroupe essentiellement des prestations de fourniture et de pose de granit.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 18 décembre 2018, aux publications du BOAMP, JOUE, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée initialement au 30 janvier 2019.

Un candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190410-20190410-7-8D-
DE la concurrence
Date de télétransmission : 10/04/2019
Date de réception préfecture : 10/04/2019

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 19 février 2019, retenu la candidature suivante :

1. **TECHNI CERAM**

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 mars 2019**, attribué le marché à l'entreprise **TECHNI CERAM** pour un montant de 381 244,10 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2018 13741 M avec l'entreprise **TECHNI CERAM**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

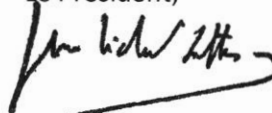
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise **TECHNI CERAM** le marché n°52M 2018 13741 M concernant la réalisation des travaux du lot n° 8 « Revêtement granit » relatif à la réalisation des aménagements de la station Jean Jaurès dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A, pour un montant de 381 244,10 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES